

Les tarifs des accueils périscolaires évoluent !

Afin de garantir la qualité du service et de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement, les tarifs des accueils périscolaires évoluent à partir du 1er septembre 2026.

Les principaux changements :

- Simplification des tranches de quotient familial (4 tranches au lieu de 6)
- Un tarif unique par jour et par enfant dès lors que votre enfant est présent sur au moins un temps d'accueil (matin, midi ou soir)
- Facturation trimestrielle par enfant

Tarifs journaliers :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
Quotient Familial	0/ 750	751 /1000	1001/1400	1401 et +
Tarif journalier par enfant à partir d'1 présence sur 1 des 3 temps	0,95 €	1,15 €	1,35 €	1,5 €

Important

Les familles n'ayant pas transmis leur quotient familial se verront appliquer le tarif de la **tranche 4**.

